



Assemblée générale

Distr. limitée
24 décembre 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session
Cinquième Commission
Point 137 de l'ordre du jour
Régime commun des Nations Unies

Projet de décision déposé par le Président

Régime commun des Nations Unies

Ayant examiné le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour 2012¹, l'Assemblée générale demande à la Commission de maintenir l'actuel coefficient d'ajustement applicable à New York jusqu'au 31 janvier 2013, étant entendu que le fonctionnement normal du système d'ajustement reprendra le 1^{er} février 2013.

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-septième session, Supplément n° 30 (A/67/30 et Corr.1).

